

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DÉPARTEMENT DE LA MEUSE**  
**VILLE DE COMMERCY**  
**SÉANCE DU LUNDI 30 JANVIER 2023**  
**EM/NC**

Envoyé en préfecture le 02/02/2023  
Reçu en préfecture le 02/02/2023  
Affiché le  
ID : 055-215501222-20230202-2023\_016-DE

**Objet: Subvention à l'Université de la Culture Permanente (UCP) pour l'année 2022-2023**

**N° : DCM2023/016**

**PUBLIÉE LE : 07/02/2023**

L'an deux mille vingt trois, le **lundi 30 janvier à 19 heures 30.**

Les membres du Conseil municipal de la Commune de COMMERCY se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jérôme LEFÈVRE, Maire. Conformément aux articles L2121-10, L2121-12 et L1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation leur a été adressée par 23 janvier 2023.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Mesdames et Messieurs les Adjointes :

Jean-Philippe VAUTRIN, Gérald CAHU, Élise THIRIOT, Patrick BARREY, Angélique GÉNART.

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux :

Lætitia SACCHIERO, Olivier LEMOINE, Florent CARÉ, Claude LAURENT, Annette DABIT, Sandrine KIEFER, Nelly LOMBARD, Martine JONVILLE, Suzel RICHARD, Bruno MAUD'HEUX, Sylvie ZEIMET, Carole DELAMARCHE Olivier GUCKERT, Gérard LANDO, Céline ÉTIENNE.

**ÉTAIENT ABSENTS AVEC POUVOIR :**

Mesdames :

Martine MARCHAND qui donne pouvoir à Élise THIRIOT,  
Liliane BOUROTTE qui donne pouvoir à Patrick BARREY.

Messieurs:

Philippe ROCHAT qui donne pouvoir à Nelly LOMBARD,  
Edmond GUILLERY qui donne pouvoir à Jérôme LEFÈVRE.

**ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Madame et Messieurs :

Benoit REYRE, Laila AHADDAR, Jean-Benoît JANNOT.

**ABSENTE :**

Madame : Jessica LEROY.

**Conseillers en exercice : Présents : 21 - Absents : 4 – Pouvoirs : 4 - Votants : 25**

**Monsieur Patrick BARREY est désigné secrétaire de séance.**

*Vu le Code général des collectivités territoriales,*

*Vu l'objet de l'Université de la Culture Permanente (UCP),*

*Vu le programme de conférences proposé en 2022-2023 à Commercy.*

Par son action, l'UCP contribue à l'animation de la cité. Le public auquel elle s'adresse est majoritairement constitué de personnes retraitées sans condition d'âge ou de niveau d'étude. La programmation 2022-2023 compte 24 conférences du 06/10/2022 au 11/05/2023.

Afin de financer son action, l'UCP sollicite des subventions auprès des collectivités territoriales. Une subvention de 500 € est demandée pour la saison 2022-2023 à la Ville de Commercy.

Pour mémoire, la subvention versée les années passées s'élevait à 400 €. De plus, le cinéma est mis à disposition à titre gracieux pour ces conférences.

Il est proposé au Conseil municipal :

- **D'ATTRIBUER et D'AUTORISER** le versement d'une subvention de 400 € à l'UCP pour la saison 2022-2023.

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Le Conseil municipal décide,

- **D'ATTRIBUER et D'AUTORISER** le versement d'une subvention de 400 € à l'UCP pour la saison 2022-2023.

Le Maire

Jérôme LEFÈVRE

Pour extrait certifié conforme et attestation du caractère exécutoire.

**La présente décision est contestable devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification**